

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

TRIDI 13 Brumaire.

(Ere vulgaire)

Mercredi 4 Novembre 1795.

Nouveaux progrès de l'insurrection de Sardaigne. — Débarquement du ci-devant comte d'Artois à l'Isle-Dieu. — Bulletin officiel des opérations de l'armée du général Clairfayt. — Levée du siège de la forteresse d'Erenbreitstein. — Victoire remportée sur les Autrichiens. — Prise de plusieurs vaisseaux anglais richement chargés, par l'escadre de Toulon. — Achat considérable de denrées, fait par les Espagnols à Bordeaux. — Séances des conseils du corps législatif.

A V I S.

Cette Feuille ayant été interrompue depuis le 18 vendémiaire jusqu'au 8 brumaire inclusivement, on remplira la lacune des évènements par plusieurs supplémens, qui seront distribués incessamment aux Souscripteurs. Pour les indemniser entièrement des retards qu'ils ont éprouvés, leurs abonnemens seront reculés de 15 jours au-delà du terme qu'ils avoient à courir.

Les Souscripteurs, dont les abonnemens expiroient au 30 vendémiaire, sont priés de renouveler pour le 15 brumaire présent mois.

Le prix actuel est de 100 liv. pour trois mois.

I T A L I E.

De Livourne, le 12 octobre.

Il y a trois jours que nous avons vu entrer dans notre port, venant de Saint-Florent, neuf gros bâtimens chargés de grains, pris par les Anglais, qui les ont amenés ici pour les vendre avec leur chargement.

Aujourd'hui, sont aussi arrivés douze vaisseaux de guerre anglais, venant également de S. Florent. On comprend dans ce nombre deux vaisseaux de ligne & une frégate napolitaine. Cette escadre est commandée par l'amiral Hotham.

Les dissensions qui avoient commencé à se manifester en Corse, entre les habitans de la plaine & ceux des montagnes, sont entièrement arrangées, à la satisfaction des deux partis. Il n'en est pas ainsi en Sardaigne, où l'insurrection, sur-tout à Cagliari, fait tous les jours de nouveaux progrès.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 14 octobre.

Monsieur (comte d'Artois) a débarqué à l'Isle-Dieu, le 2, & a été salué par 21 coups de canon. — La flotte

anglaise sous le commandement de l'amiral Hotham est partie de Livourne pour aller en croisière. — Une malle arrivée des isles sous le vent, apporte des nouvelles du 19 août, qui nous apprennent que les Caraïbes de Saint-Vincent sont entièrement subjugués, & que l'isle est maintenant assez tranquille.

Huit ou neuf bâtimens de la flotte de la Jamaïque ont été pris par une division de frégates françaises, commandées par Maulslaw.

M. Jackson, revenu dernièrement de Madrid, vient d'être envoyé de nouveau à la cour de Vienne par le gouvernement; il est chargé d'une mission très-importante, & un cutter l'attend à Douvres pour le transporter & toute sa suite à Cuxhaven.

Vingt-cinq vaisseaux de transports pleins d'émigrés ont fait voile de Hambourg sous le convoi des frégates *Boston* & *Doedalus* pour l'Irlande. On suppose qu'une partie des troupes d'émigrés est destinée pour les Indes; car l'espoir d'une descente sur les côtes de France s'étant évaporé, on ne connoît pas d'endroit pour les employer ailleurs.

On dit que l'expédition contre les côtes de France sera bientôt abandonnée à cause du mauvais tems, & qu'on ne pourra donner aucune assistance à Charette, celui-ci n'ayant pas assez de force pour se maintenir dans aucune place forte du voisinage de la mer. On dit que le comte d'Artois sera bientôt de retour dans ce pays.

(Extrait des gazettes anglaises).

A L L E M A G N E.

De Limbourg, le 22 octobre.

Bulletin officiel des opérations de l'armée impériale-royale aux ordres du S. E. le feld-maréchal comte de Clairfayt.

Le général Haddik s'est avancé le 20 jusqu'à Uckerad & on a poursuivi l'ennemi jusqu'à la rivière de Siegen sans avoir pu l'atteindre; l'ennemi ayant du passer le

Rhin le 19, ainsi qu'il résulte d'un ordre qu'on a intercepté.

Le général Boros a établi son camp devant Bendorff, tirant sur le retranchement du pont près de Neuwied où il étoit encore resté 1200 hommes de troupes ennemies, avec dix canons. Quoique ce retranchement soit protégé par plus de quarante canons que l'ennemi a placés sur les isles & sur la hauteur de la tour Blanche, cependant le général Boros se prépare à s'en rendre maître par force, ayant reçu, pour cet effet, un renfort de trois bataillons de grenadiers. Il est vraisemblable que l'ennemi n'attendra pas cette attaque, vu la foiblesse du camp qu'il a vis-à-vis de Neuwied.

L'ennemi se retire toujours en désordre. Par-tout il fait sauter en l'air ses chariots de munitions. On amène sans cesse des prisonniers; tantôt ce sont les militaires qui les font, tantôt ce sont des paysans. Ces derniers en ont assommé plusieurs.

On a de nouveau amené à Mayence deux canons de 12 livres, un obus & dix-sept chariots de munitions, le tout pris sur l'ennemi.

(Extrait des gazettes allemandes.)

A R M É E D U R H I N .

Du 5 brumaire.

On a vu ci-devant le bulletin officiel de l'armée impériale aux ordres du feld-maréchal de Clairfait; il est juste & convenable de mettre à côté de cette relation, la lettre suivante, écrite des bords du Rhin, le 5 brumaire; elle rectifie les exagérations consignées dans le bulletin officiel ennemi.

L'armée autrichienne commandée par Clairfait, après avoir passé le Mein à Aschaffenburg, est entrée dans les états du landgrave de Hesse-Cassel par la ligne de neutralité; elle s'est ensuite avancée par Weitzlar, forte d'environ 8000 combattans. Le projet étoit de tourner l'armée de Sambre & Meuse, & après avoir fait lever le siège de la forteresse d'Erenbreitstein, de prendre à dos l'armée du général Jourdan. Cette dernière manœuvre a été déjouée par les dispositions savantes des Français, qui ont fait replier leur armée derrière la rive droite de la Lahn; mouvement qu'on n'a pu exécuter sans des combats fréquens & aussi sanglans qu'opiniâtres. Enfin l'armée du général Jourdan, rassemblée près de la Lahn, a fait tête à l'ennemi; il y a d'abord eu quelques mouvemens de retraite qui ont cessé le 17 octobre, ce qui fait présumer que les républicains conservent l'espoir de maintenir le théâtre de la guerre à la rive droite du Rhin. Cependant le siège de la forteresse d'Erenbreitstein a été levé. Le général Marceau qui le commandoit a transféré son quartier-général à Coblenz. Les Français sont occupés à détruire les ouvrages que les Autrichiens ont construits sur l'île près Valendar. Le passage du Rhin, au-dessus de Coblenz, n'est plus libre; mais il rest à Saint-Goar. Tous les bateaux qui se trouvoient dans la Lahn ont été amenés au-dessus de Coblenz.

Une lettre de Limbourg, du 13 octobre, porte qu'il y arrive en ce moment un courrier, qui porte la nouvelle, que les Autrichiens sont repoussés au-delà du Mein, & que la perte est très-considérable de part & d'autre. Un grand nombre d'Autrichiens s'est précipité dans le Mein. La perte s'élevait déjà, au départ du courrier, à 5000 hommes.

F R A N C E .

D É P A R T E M E N T D E L A M A N C H E .

De Cherbourg, le 5 brumaire.

Voici une pièce qui prouve les intelligences qui existent entre les ennemis extérieurs & les ennemis intérieurs.

L'inspecteur-général des côtes maritimes du département de la Manche, au général Baviile.

« Je vous rends compte, général, qu'hier à quatre heures du matin, plusieurs signaux de nuit ayant été faits dans une prairie près la Hougue, six canoniers de la compagnie cantonnée à Portevast, ayant épié cette trahison, s'élançèrent pour saisir les malveillans. Ceux-ci profitèrent des détours que la largeur du fossé força les canoniers de prendre, se réfugièrent dans la ferme voisine, que quatre canoniers cernèrent exactement; tandis que le cinquième alla chercher main-forte. On saisit les fermiers au nombre de six frères, leurs deux domestiques, & un citoyen de Valognes qui étoit venu passer la nuit dans cette maison.

» Deux ont été conduits à Valognes, & les autres renvoyés sur la parole & la responsabilité de leur municipalité, dont la garantie ne me rassure gueres.

» Tous nient le fait. Je vous observe que ces fermiers jouissent de la réputation la plus complète d'aristocratie, & je vous ajoute que les signaux furent aussi-tôt répétés par les Anglais.

» Salut & fraternité. »

De Paris, le 12 brumaire.

Cette commune, quoique couverte de soldats & de gens armés, jouit de ce calme qui naît de l'espérance d'un bon gouvernement auquel nous touchons; sous quelques jours le pouvoir exécutif va être organisé, & les deux conseils ne tarderont pas à renvoyer à l'exécution des loix, tant d'objets d'administration qu'on avoit ci-devant envoyés à l'exécution des hommes. C'étoit là un des vices capitaux de l'anarchie qui a manqué d'engloutir la république naissante dans le chaos.

Aussi a-t-on vu que les derniers orages avoient principalement pour but de nous écarter de la jouissance de la nouvelle constitution; mais leur répression rapide ne permet pas aux manipulateurs du désordre social, d'essayer même de la reproduire devant l'acte constitutionnel, rédigé sous les yeux de l'expérience, & qui sera encore perfectionné par la maturité & la sagesse qui va présider à la confection des loix réglementaires, susceptibles encore de quelque amélioration.

C'est sur le nouveau gouvernement que jettent les yeux tous les amis de la paix; c'est lui seul qui, par des mesures sages, peut prévenir les nouveaux déchiremens que la vengeance & un reste de vieux levain occasionneroit infailliblement, si la loi n'étoit pas strictement exécutée. Les proclamations, les rappels à l'ordre, à la fraternité, sont des moyens usés. Six ans de révolutions ont vaincu les plus incroyables, qu'un parti ne pardonne jamais à l'autre, & que toutes les reconciliations en politique ne sont que des feintes nécessitées par l'épuisement momentané des vainqueurs & des vaincus. C'est donc la loi seule qui peut maintenir la tranquillité, la paix & le bonheur; c'est la loi qui doit mettre une barre de fer entre tous les partis, & les réduire enfin au silence & à l'obéissance.

S'il faut en croire certains avis reçus d'Angleterre, la nation britannique & même le ministre de Saint-James, commencent à sentir quelle lacune énorme éprouve le commerce anglais, par la privation de ses relations avec la nation française. En conséquence, on croit que M. Pitt lui-même, pressé par le cri national, ne tardera pas à laisser croire au parlement & au peuple, qu'il seroit peut être avantageux de mettre un terme à la guerre actuelle, pour l'avantage général de toutes les puissances de l'Europe.

Des lettres authentiques de Cadix nous apprennent qu'il vient d'arriver dans ce port un convoi de 49 voiles, y compris les bâtimens de guerre qui lui servent d'escorte. Ce sont des prises richement chargées de bâtimens de commerce anglais, que la division française, sortie de Toulon, a faites dans la Méditerranée pendant sa croisière. On assure que depuis la farouche prise faite par l'amiral Anson, jamais il n'y en a eu d'aussi riche que celle-ci; & on suppose que ces bâtimens recevront incessamment une nouvelle escorte qui les conduira dans nos ports du Ponent.

On écrit de Bordeaux, que depuis la paix faite avec l'Espagne, un nombre prodigieux de bâtimens de commerce espagnols est arrivé dans ce port, pour y acheter à tout prix des marchandises & des denrées qui étoient amoncelées dans les magasins. Cet empressement est un effet naturel de la grande différence qui existe entre le numéraire métallique de l'étranger & la monnaie républicaine. De sorte que tandis que nous pensons vendre fort cher, l'Espagnol estime qu'il achète bon marché ce que nous échangeons contre ses piastres & ses doubloons d'or.

Ce fait précieux à recueillir pour l'observateur, sert à prouver que le commerce & la paix sont le seul tope véritable à appliquer à la pénurie passagère de numéraire qui se fait sentir dans la république, & que les moyens violens qu'on emploieroit à cicatriser une telle plaie pourroient produire un effet dangereux en l'envenimant. Il seroit hors de propos de prévoir que ce qui nous arrive dès aujourd'hui vis-à-vis des Espagnols, deviendra général vis-à-vis des autres nations, à mesure que nos relations commerciales avec elles renaitront à l'aide de la paix; les productions du sol & les produits de l'industrie française répareront bientôt nos maux passés, & ramèneront parmi nous le numéraire que la guerre en a chassé; c'est alors que nous jouirons complètement des avantages que la nature a conservés au sol de la république, & ces avantages seront encore augmentés par l'addition de la liberté & de la paix intérieure.

CORPS LÉGISLATIF.

Voici le texte des lettres écrites par les membres du directoire exécutif au conseil des anciens :

Letournour, de la Manche. — « Si je ne consultois que mes foibles talens, je ne balancerois pas à céder à un autre la place honorable que votre confiance m'a assignée; mais je consulte mon courage, & je me sens en état de combattre pour ma patrie, & de mourir pour le maintien du gouvernement républicain ».

Heubell. — « J'accepte la place où m'appelle la confiance de mes collègues ».

Barras. — « Mon respect pour les décisions des deux conseils, mon zèle pour la république & la constitution

républicaine, me font un devoir d'accepter les fonctions qui me sont attribuées pour la composition du directoire. Je m'engage à mourir à mon poste, s'il le faut, pour le salut de mon pays ».

Larivière-Lépaux. — « Citoyens, depuis long-tems, réduit à végéter dans un état de mal-aise qui ne me permet pas de me livrer à des occupations suivies, j'avois résolu de ne pas accepter la fonction que plusieurs de mes collègues m'avoient engagé à ne pas refuser. Je les avois priés de ne pas me nommer; mais enfin, puisque les deux conseils m'ont donné leur confiance, je passe sur tous mes intérêts personnels, & je ferai tous mes efforts pour rappeler au sein de notre patrie le bonheur & la félicité, pour éteindre les haines, cicatriser toutes les plaies, & je mourrai content, si je meurs en servant ma patrie ».

Syeyes. — « Citoyen président, je reçois Paris que vous voulez bien me donner de ma nomination au directoire exécutif par le conseil des anciens. Quelles que soient ma sensibilité & ma reconnaissance pour cette haute marque de confiance, je ne puis vous faire d'autre réponse que celle que j'avois faite d'avance à tous ceux de mes collègues en particulier qui avoient voulu me parler de leur dessein de me porter à cette place. Je les avois assurés que dans la supposition où je serois nommé, je n'accepterois point. Je me vois avec regret obligé de répéter ici cette déclaration d'une manière solennelle. Sans doute je me dois à ma patrie; mes services & ma vie lui sont consacrés dans le poste que j'occupe, & où le vœu bien prononcé de mes concitoyens m'a remplacé de nouveau. Je croirois, je l'avoue, trahir mes devoirs, si je le quittois, malgré ma conviction intime & certaine que je ne suis nullement propre aux fonctions du directoire exécutif. Ma détermination n'est pas du nombre de celles où il faut se soumettre au vœu de la majorité; je ne puis faire abstraction de mon propre jugement. Après m'être consulté avec toute la maturité dont je suis capable, il m'est impossible de croire que l'intérêt de mon pays soit d'appeler à une place où l'on doit pouvoir rallier toutes les confiances un homme précisément qui, depuis le commencement de la révolution, a été constamment en butte à tous les partis, à tous sans distinction. Ma véritable place est déjà marquée au conseil des cinq cents; mon choix est fait, j'y reste ».

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen DAUNOU.

Suite de la séance du 11 brumaire.

C'est Genissieux qui a fait la proposition de vérifier définitivement les pouvoirs; il a représenté que ce n'est que d'ici au 15 que les députés qui donneront leur démission, ou qui, pour quelque autre cause, ne pourront être admis dans le corps législatif, peuvent être remplacés par ceux qui auront eu le plus de voix après eux. Il importe donc de compléter au plutôt le conseil, puisqu'au 15 les portes de ce conseil seront fermées sans retour. Il demande qu'il soit nommé une commission de six membres, pour faire cette vérification.

Cambacérés pense que les pouvoirs des représentans sont vérifiés dès l'instant qu'ils ont présenté le procès-verbal de leur élection; la vérification qu'on demande lui paroît dangereuse & pouvoir jeter des divisions funestes dans le conseil. Il demande l'ordre du jour.

Plusieurs membres combattent l'ordre du jour; Génissieux dit qu'il faut bien s'assurer si les pouvoirs des députés remplissent les conditions exigées par la constitution, & s'ils ont signé la déclaration ordonnée par la loi qui exclut des fonctions publiques les parens d'émigrés & ceux qui, n'étant pas rayés, sont présumés émigrés eux-mêmes.

Lecoindre assure qu'un commis des archives lui a dit que plusieurs députés, nouvellement élus, ont refusé de signer cette déclaration.

La proposition de Génissieux est adoptée: de nouveaux débats s'élèvent quand on en lit la rédaction.

Duplantier dit qu'il faut bien que la vérification provisoire soit regardée comme valable sans quoi toutes les opérations du conseil, la nomination entre autre des membres du directoire exécutif, seroient nulles.

Quant aux difficultés qui pourront s'élever, il demande qu'elles ne portent que sur les conditions exigées par la constitution. La loi qu'on allègue, la convention, dit-il, n'avoit pas le droit de la faire; si un représentant satisfait à toutes les conditions prescrites par la constitution, nulle autorité n'a le droit de lui en demander davantage.

Bion regarde cette discussion comme prématurée; il sera tems, s'il s'élève des difficultés, d'examiner si la convention avoit ou non le droit de faire la loi en question.

Lecoindre appuie cette observation; il dit que déjà la malveillance répand, sinon qu'il y a des émigrés dans le corps législatif; au moins qu'il y a des gens influencés par eux.

Il faut les nommer, lui crie-t-on.

Mais moi je n'en crois rien, reprend Lecoindre; il faut seulement empêcher le public de le croire.

L'arrêté qui crée une commission est maintenu.

Eschassériaux fait arrêter que la commission, chargée par la convention de revoir toutes les loix & de les rédiger en un corps de code, continuera son travail.

Séance du 12 brumaire.

La séance commence par la lecture de la correspondance; elle ne contient rien d'important. Plusieurs députés nouvellement arrivés justifient de leurs pouvoirs & sont admis.

On propose de procéder au scrutin pour la formation de la liste de dix candidats pour la place vacante au directoire exécutif.

Duplantier obtient la parole pour une motion d'ordre; le 140^e. article de la constitution, dit-il, porte qu'en cas de vacance dans le pouvoir exécutif par démission, le corps législatif élira dans les dix jours un successeur au démissionnaire. Il n'est aucun de nous qui ne regrette d'avoir à faire l'application de cet article à l'occasion du refus de notre collègue Syeyes.

L'orateur expose combien le génie de Syeyes, ses talens, son civisme, eussent pu être utiles dans la place à laquelle la confiance du corps législatif l'avoit appelé.

Au fait, lui crie-t-on — Je m'explique aujourd'hui,

répond Duplantier, comme beaucoup de vous se sont exprimés hier. Permettez-moi d'ajouter quelques considérations.

Ce que nous ne pourrions jamais nous pardonner, ce seroit de ne pas donner l'application la plus sérieuse à la nomination de celui qui va remplacer Syeyes. Nous ne chercherons pas à éluder la constitution; elle veut que nous présentions au conseil des anciens une liste décuple. Nous éviterons avec soin de la composer de noms inconnus.

Des murmures interrompent l'orateur. — On demande l'ordre du jour. — Le président rétablit le calme.

Ce n'est pas, continue l'orateur, un, deux ou trois noms de candidats que nous avons à inscrire, mais dix. Ce sont de grands talens, de grandes vertus qu'on doit trouver sur la liste que vous allez former.

Ne pas appuyer vos nominations sur ces principes, ce seroit se manquer à soi-même, ce seroit oublier ses devoirs les plus sacrés, se déclarer indignes de la confiance de ses commettans; ce seroit ôter à celui qui sera élu la plus belle feuille de sa couronne civique, en le privant d'une concurrence glorieuse; ce seroit frustrer le conseil des anciens de la révision bienfaisante que lui accorde l'acte constitutionnel, & vous charger seuls d'une responsabilité qui doit également peser sur lui & sur vous.

Cette opinion a été fréquemment interrompue par des murmures; le président à chaque fois a rappelé les membres au respect dû à la liberté des opinions.

Duplantier demandoit qu'on mit sur la liste non-seulement les dix noms qui obtiendront le plus de suffrages, mais tous ceux qui en obtiendront.

Lecoindre dit qu'il répondra, non à la proposition, mais au discours qu'il regarde comme très-dangereux. Rien ne l'est plus en effet, ajoute-t-il, que de jeter de la défaveur sur le directoire exécutif, & voilà ce que le préopinant a fait. Ce n'est pas à des hommes qui ont passé à travers cinq années de révolutions qu'on doit tracer la marche qu'ils ont à suivre. En feignant de vous entretenir de ce que vous allez faire, on a fait la critique la plus amère de ce que vous avez fait.

L'appel nominal, crie-t-on de tous côtés. Plusieurs membres courent à la tribune.

On procède au scrutin: en voici le résultat:

Carnot, membre du corps législatif	181 voix
Mallet, du Nord, chef de bataillon	161
Ganneau, juge-de-peace à Château-Porcien.	160
Giraud, ex-administrateur du département de la Vienne	159
Desjardins, ex-maire à Lille	159
Cambacérés, ex-membre du corps législatif.	150
Colombier, directeur de l'arsenal, à Autun.	156
Vassal, ex-juge, à Vezelay.	156
Gilotin, maire de Saint-Germain.	156
Gaudrian, ex-juge de paix, à Conches.	155

Bourse du 12 brumaire.

Inscriptions	44-48-52.
Louis	2700-50-75.